

Les programmes de formation professionnelle, y compris les programmes d'apprentissage, préparent à un emploi salarié ou autonome. L'apprentissage demeure le moyen le plus efficace pour former des gens de métier; les métiers manuels s'apprennent en cours d'emploi, l'apprenti étant suivi de près de façon à s'assurer qu'il acquiert de l'expérience dans tous les aspects de son métier. De plus, il reçoit chaque année dans une école six à huit semaines de formation théorique à temps plein.

Pour ce qui est du programme d'enseignement universitaire dans le Nord, il faudra longtemps avant qu'il prenne de l'envergure. L'Université de la Saskatchewan dispense actuellement des cours à son centre de recherches situé à Rankin Inlet, et l'Université de l'Alberta a étendu son programme jusque dans la région de Mackenzie, offrant des cours à Fort Smith, Yellowknife et Inuvik.

7.1.5 Financement de l'enseignement

Le montant total consacré à l'enseignement au Canada en 1971 s'est élevé à \$8,241 millions, 21.3% provenant des administrations locales, 59.6% des administrations provinciales, 11.9% de l'administration fédérale et le reste, 7.2%, des droits de scolarité et autres sources.

Enseignement aux niveaux local et provincial. L'ampleur du secteur de l'enseignement primaire et secondaire apparaît très clairement lorsqu'elle est exprimée en dollars. En 1970 et 1971, les dépenses totales à ce niveau se sont chiffrées à \$4,900 et \$5,456 millions respectivement, soit environ 66% du total des dépenses au titre de l'enseignement pour tout le Canada. En 1971, elles représentaient une augmentation de 96% sur les \$2,791 millions dépensés en 1966.

La gestion effective des écoles publiques primaires et secondaires incombe aux conseils scolaires locaux, élus ou nommés, qui fixent les budgets et par conséquent le montant des taxes scolaires. Le plus souvent, ces taxes sont perçues par les municipalités pour le compte des conseils; toutefois, dans les régions où il n'existe pas d'organisation municipale, les conseils sont habilités à percevoir les taxes scolaires. Pour l'année civile 1971, les administrations locales ont assumé 40% du coût de fonctionnement des écoles publiques et les administrations provinciales 57%; le reste a été acquitté grâce aux droits de scolarité (moins de 0.5%) et aux montants provenant de diverses autres sources (environ 3%). Quatre provinces, la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse, versent des subventions de fonctionnement suivant une formule de péréquation et assurent ainsi au moins un niveau minimal d'éducation dans tout leur territoire. La norme est déterminée soit en fonction d'un certain montant par élève, soit à partir d'une échelle établie des salaires des enseignants compte tenu du rapport fixé enseignant-élève, soit selon une formule mixte.

A Terre-Neuve, où il n'y a guère d'organisation municipale en dehors de certains grands centres, on compte trois zones distinctes d'imposition scolaire. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, où il n'existe aucune organisation municipale sauf à Charlottetown et à Summerside, les conseils scolaires imposent et perçoivent des taxes foncières et de capitation, mais la province prend à sa charge environ les deux tiers des coûts de fonctionnement. L'Ontario et la Saskatchewan ont recours à diverses subventions de péréquation et d'encouragement. Le 1^{er} janvier 1967, le gouvernement du Nouveau-Brunswick instituait un programme d'égalité des chances en vertu duquel il assume l'entière responsabilité de l'enseignement public et d'autres services sociaux. C'est ainsi que les années suivantes, la presque totalité des recettes consacrées à l'enseignement public provenaient des impôts provinciaux (impôt foncier et taxes de vente); le reste provenait de sources diverses. La plupart des provinces accordent des subventions pour la construction et l'équipement des locaux scolaires, créent des caisses de prêts, garantissent des obligations émises à des fins scolaires et aident à les vendre.

La création d'un système de déclaration financière assurant la comparabilité entre les provinces et l'actualité des données n'a pas été facile. Cependant, il est maintenant possible d'obtenir pour chaque province des données assez précises sur le coût par élève au niveau primaire-secondaire. Les différences entre les méthodes de comptabilité créent certes des difficultés, mais en général elles ne sont pas insurmontables. Il ne faut pas oublier que dans tous les cas les nombres d'élèves dont il s'agit sont considérables, et que les postes de dépense où il est difficile d'obtenir l'uniformité pour toutes les provinces sont toujours relativement peu importants par rapport au total provincial.